

Association "**Préservons le plateau de Lachaud et Châteaugay**"

37 rue du champ de la baume

63119 Châteaugay

Mail :plateaulachaud@gmail.com

N° association : W63012789



Châteaugay, le 18 octobre 2023,

Objet : Point 4 « Domaine - Avenant N°1 au contrat de fortage avec l'entreprise Jalicot » de la réunion du conseil municipal du 23 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous venons vers vous au sujet du point 4 « Domaine - Avenant N°1 au contrat de fortage avec l'entreprise Jalicot » à l'ordre du jour de votre prochaine réunion du conseil municipal du 23 octobre 2023.

Une clause du contrat de foretage pour le nouveau projet de carrière, signé en 2017, le rend caduque le 31 décembre de cette année 2023. En effet l'exploitant n'obtiendra pas l'autorisation d'exploitation dans les temps impartis compte tenu de la consultation toujours en cours concernant le PLUI.

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander expressément de ne pas prolonger ce contrat de fortage, qui asservit la commune de Châteaugay à un important groupe industriel et qui nous paraît déséquilibré au regard des conditions indiquées.

L'association Préservons le plateau de Lachaud et Châteaugay, et ses 550 adhérents, s'opposent fermement à cet avenant pour les raisons suivantes :

- Ce projet n'apporte pas de ressources financières à la commune, en tout cas dans des proportions dérisoires par rapport à ce que nous avons pu vous présenter en 2019 suite à l'analyse d'un contrat de fortage bien plus avantageux dont nous avons connaissance.
- Ce projet ne créerait pas d'emplois. Une attention toute particulière portée sur le recyclage serait plus vertueuse pour l'environnement et la création d'emplois.

- Ce projet est destructeur pour l'environnement, il est une atteinte grave aux ressources hydrologiques et à la réserve de biodiversité que représente le plateau de Lachaud.
- L'ouverture d'une carrière de roche dure, qui impliquera l'utilisation de tirs de mines, la production de poussières cancérigènes, des nuisances sonores et de l'insécurité routière liée au trafic accru de camions, est une hérésie dans le contexte climatique actuel. Ce projet aura des conséquences dévastatrices sur la qualité de l'air, la tranquillité des habitants, les ressources en eau et la biodiversité présente sur la commune.

Plus récemment, une inspection inopinée réalisée par les services de l'Etat sur la carrière actuelle, suite à un signalement effectué par nos soins, a démontré une grave non-conformité : la procédure de déchargement des déchets n'est pas acceptable. Mise à l'échelle de la volumétrie de déchets accueillie chaque année par la carrière, ces manquements sont gravissimes. Ce contrat ne doit pas être reconduit avec un exploitant qui ne sait pas respecter les règles les plus élémentaires !

De plus, nous avons régulièrement dénoncé l'absence de concertation avec la population. Les Châteaugayres n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer sur ce projet de nouvelle carrière, ni de proposer des alternatives.

Nous sommes convaincus que l'abrogation de ce contrat est dans l'intérêt de la commune. Nous vous proposons d'ouvrir une consultation publique sur le renouvellement de ce contrat. Cela permettrait à la population de s'exprimer et de proposer des alternatives.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bureau de l'association

Envoyé par e-mail le 18/10/2023